

Procès-verbal

De l'assemblée générale du 27 avril 06

- **Présences** : Susanne Jungclaus, Jean-François Huck, Rachel Blatter, Ariane Gerber, Régis Chanton et Carole Morisod.
- En plus des membres du comité, 13 personnes étaient présentes ainsi que les responsables des services de l'environnement des cantons de Vaud, Monsieur Sylvain Rodriguez et du Valais, Monsieur Cédric Arnold. Un journaliste du Nouvelliste était également présent.
- **Excusés** : Francine Cutruzzolà, Marie-Madeleine Bonvin, Monsieur et Madame Fasel, Bernard Borel (député vaudois).

Déroulement de l'assemblée

1. Présentation de l'ordre du jour et bienvenue.
2. Lecture du PV de l'assemblée constitutive du 1^{er} juin : Accepté.
3. Lecture du rapport de la Présidente : Accepté.
4. Compte de l'exercice 2005 (6 mois).
Les recettes sont constituées des cotisations des membres (39) fr. 1170.-- et de dons fr. 80.--. Pour un total de fr. 1250.40.--. (intérêts inclus).
Après déduction de divers frais de secrétariat, le capital final s'élève au 31 12 05 à fr. 1102.40
5. Les comptes ont été approuvés par les vérificateurs des comptes et par l'assemblée.
6. Pour 2006 le budget devrait être stable. Pour mener à bien nos activités de nouveaux membres sont toujours les bienvenus.
7. Cotisations : maintenues au même tarif. (fr. 30.-- membre individuel et fr. 50.-- les sociétés).
8. Suite à la démission de deux membres du comité pour des raisons professionnelles et politiques, Mme Luisiana Lorenzelli de Collombey a été acceptée comme nouveau membre du comité.
9. Présentation des rapports par les chefs des services environnementaux suivie de nombreuses questions du public.
Monsieur **Sylvain Rodriguez** fait la première présentation :

L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) exige au canton de surveiller l'état de l'air.

La station de Villy fonctionne depuis 1994 mais elle est trop loin des sources de pollution. A la demande de Chablair, le SEVEN a installé depuis juillet 2005 une unité mobile à St-Triphon Gare ainsi que 10 capteurs passifs dans le Chablais.

Le bilan de ces mesures :

- **Ozone** : mauvais dans tout le pays et l'Europe
- **PM10** : problème partout. Mais le Chablais est comparable au Nord Vaudois mais moins mauvais que Lausanne.
- **L'Oxyde d'azote** est satisfaisant dans le Chablais sauf pour Villeneuve.

En règle générale le Chablais est plus satisfaisant que la situation urbaine de Lausanne et Morges.

- **Parmi les COV** (composés organiques volatils) le benzène est un produit hautement cancérigène. Son taux critique (-) pour la santé (no effect level), n'étant pas déterminé, il doit être le plus bas possible L'Union européenne a toutefois donné une valeur de tolérance de $5\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Les mesures du taux des COV à la station de St-Triphon-Gare ont mis en évidence des pics de benzène et de toluène. Une corrélation entre ces pics et les nuisances olfactives ressenties par la population est évidente. Les données sur la direction des vents permettent de faire la relation entre les dépassements d'émission et le dépotage dans la zone industrielle d'Aigle.

Le VRU est l'unité de recyclage des vapeurs situé sur le site de dépotage d'Aigle. En janvier 2006, le VRU n'étant pas conforme, des travaux de réglage ont été demandés par le SEVEN. Suite à ces réglages le SEVEN a à nouveau constaté des problèmes de joints pneumatiques défailants lors du transvasement, une demande d'assainissement des installations a été exigée pour juin 2006. Le SEVEN s'assurera, fin mai, début juin, de la bonne application des travaux.

Tamoil a l'obligation de tenir un journal des dysfonctionnements des installations et de le transmettre régulièrement au SEVEN.

Monsieur **Cédric Arnold**, chef du département de l'environnement (SPE) depuis février 2005, présente son rapport :

Tamoil a été convoqué en août 2005 à Sion auprès du Conseil d'Etat pour assurer la mise en conformité de l'usine.

Chaque mois une rencontre est organisée entre la direction de Tamoil et les représentants du département de l'environnement. Depuis mars 06, un représentant du conseil communal de Collombey-Muraz est également présent.

Un suivi de prévention des accidents majeurs est assuré par le service de la protection des travailleurs.

En 2004, le SPE a installé une station mobile à Collombey et différents capteurs passifs suite à la construction de la nouvelle unité.

En ce qui concerne le :

- **NO₂** : les normes annuelles sont respectées mais des pics journaliers importants ont été relevés.
- **PM10** : dépassements des normes importants toute l'année.
- **SO₂** : en dessous des normes mais des pics importants ont été constatés lors du redémarrage, en avril 2005, de la raffinerie.

La publication en ligne des données de mesure de pollution par RESIVAL (mesures d'émissions) sera possible dès le premier semestre 06.

- **Les COV** : le canton du Valais a moins d'expérience dans ces analyses que le canton de Vaud. Les analyses sont faites dans des laboratoires neuchâtelois. Les premiers résultats démontrent des pics de benzène à Collombey. Les capteurs passifs vont être remplacés par des mesures en continu aux stations de Collombey et de Massongex. Leur mise en service se fera en avril 2006.

Les principales sources d'émissions sont la torchère, la centrale, l'unité de craquage et les fours. Depuis le réglage de l'installation du DENOX (lavage des fumées) en 2005, les émissions d'ammoniac et de poussières ont diminué.

Les analyseurs en continu sur les 3 cheminées ne sont pas fiables. Tamoil s'est adressé à CIMO pour régler ces analyseurs. Ces mesures doivent être fournies à l'Etat. La raffinerie doit garantir une exploitation stable ainsi que des mesures en continu sur les cheminées pour respecter les normes de l'OPair.

- **Le bruit** : Une vanne et un four ont été isolés. Un travail de maintenance permet de diminuer le bruit. Pour réduire le bruit la raffinerie a fait une modélisation de l'usine. D'autres mesures suivront.
- **Sol et eaux souterraines** : Le MTBE (Oxyde de tert-butyle et de méthyle) a été décelé dans la nappe phréatique. Ceci nécessite une mesure de surveillance mais non d'assainissement. La raffinerie doit fournir 4 fois par an des analyses des eaux souterraines.
- **La STEP** est contrôlée par Tamoil, CIMO, le SPE et la CIPEL.
- **Santé et sécurité** :
 - Rapport sur les nouvelles unités : accepté par le SPE.
 - Rapport sur les anciennes unités : en cours d'évaluation par le SPE.

- Rapport sur les installations de stockage : en cours d'évaluation par le SPE.
- Incident du 3 décembre : enquête en cours.
- Un audit de sécurité a été établi par la SUVA et le SPT (service de protection des travailleurs) en février 2006.

Avec l'installation de l'unité de craquage catalytique la production globale de la raffinerie a augmenté. La VRU à la station de dépotage a atteint la limite de ses capacités.

10. Programme d'activités :

- suite des observations et transmission aux services cantonaux.
- suivi des assainissements à la raffinerie.
- suivi des analyses effectuées (immissions et émissions).
- suivi des mesures de protection des eaux, prise de connaissance du résultat de l'enquête demandé suite à la pollution de 2005.
- information aux membres et intéressés.
- mise à jour du site internet.
- maintenir les relations avec les députés Valaisans et Vaudois.
- contact avec la raffinerie.
- communiqués aux médias.
- ...

Vos propositions sont les bienvenues.

Clôture de la séance à 23 h.